

# Retrait du projet contre le collège !

Le carnaval réactionnaire déchaîné par l'UMP et le FN, *Valeurs actuelles* et *Le Figaro*, Pierre Nora et Alain Finkelkraut contre la « réforme » du collège doit-il conduire les travailleurs, en particulier ceux du collège et ceux qui sont parents de collégiens ou de futurs collégiens, à la soutenir ?

L'enseignement public est victime de la crise capitaliste et des restrictions budgétaires. Les collèges sont touchés de plein fouet dans les ghettos créés par le capitalisme en crise, où règnent le chômage, la pauvreté et l'économie souterraine.

L'ex-président Sarkozy et l'ancienne majorité UMP-UDI ont imposé la conception du « *socle commun de compétences* » : pas besoin de formation ambitieuse, pour la masse des futurs travailleurs, un « socle » minimal suffit. Sarkozy et l'UMP ont délibérément accentué l'apartheid en supprimant la carte scolaire. Ils avaient supprimé 77 000 postes dans l'Éducation nationale.

Mais le président Hollande et le gouvernement PS-PRG ont maintenu le blocage des salaires des travailleurs de l'enseignement public et le financement public des établissements privés (8 milliards d'euros de subventions dissimulées à l'Église catholique). Ils ont poursuivi les attaques contre l'enseignement public : décret Peillon sur les rythmes scolaires de janvier 2013, loi Peillon sur la « refondation » de l'école de juin 2013, loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013, décret Vallaud-Belkacem sur les obligations de service des professeurs du secondaire d'août 2014... Toutes les directions fédérales syndicales se sont associées à l'élaboration de ces mesures.

L'affaire n'est pas une question de latin, ni d'allemand. Le projet défendu par Valls et Vallaud-Belkacem poursuit la logique de Sarkozy et de Fillon, celle du « socle commun » de 2005. Le seul changement de Hollande et Valls est d'avoir ajouté « connaissances ». Par conséquent, le gouvernement veut alléger les programmes et les rendre en partie facultatifs. Avec sa roublardise habituelle, il prétend y associer les enseignants eux-mêmes.

Le projet met en concurrence les collèges, chacun étant libre de 20 % de la dotation horaire. L'axe du collège du « socle », ce sont les EPI (les « enseignements pratiques interdisciplinaires ») de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

L'entourloupe est que un « projet interdisciplinaire » n'est pas forcément plus pratique, plus actif pour les élèves, qu'un enseignement disciplinaire, surtout quand celui-ci se déroule en petit effectif. Tant l'organisation que les contenus de ces « nouvelles modalités d'enseignement » seront

définis collège par collège. Le résultat serait le creusement de l'écart entre collèges pour enfants pauvres et collèges pour les autres.

Pour Hollande, Valls et Vallaud-Belkacem, il n'y a pas assez d'argent pour augmenter les salaires des travailleurs de l'enseignement public. Par contre, le projet gouvernemental veut créer une couche intermédiaire de petits chefs payés pour servir la hiérarchie, espionner et mettre au pas leurs collègues,

Le 10 avril, au Conseil supérieur de l'éducation, les représentants de la Fsu, majoritaire chez les professeurs du secondaire, n'ont pas exigé le retrait du projet gouvernemental. Ils ont sollicité de la ministre la prolongation de la discussion. Au lieu d'une lutte réelle, le Snes-Fsu, le Snep-Fsu, le Snaic-Fgaf, le Snic-Fo, le Snetaa-Fo, la Cgt Educ'action et Sud Éducation se sont contentés d'appeler à une grève d'un seul jour, le 19 mai. Le soir même, le gouvernement a adopté le décret.

Les directions syndicales appellent maintenant à une nouvelle « journée d'action » encore plus symbolique, sans grève, le 4 juin.

Les travailleurs de l'enseignement public doivent s'organiser, au sein de chaque syndicat et au-delà des syndicats, pour préparer la grève générale, l'élection de comités, leur centralisation au sein d'une coordination nationale :

Abrogation du décret contre le collège ! Boycott par tous les représentants syndicaux de tous les organismes

qui préparent les attaques gouvernementales (Conseil supérieur de l'éducation, Conseil supérieur des programmes) ou l'appliqueront (CA des collèges) !

Augmentation des salaires de tous les travailleurs de l'enseignement public ! Mesures pour retenir et attirer les professeurs expérimentés et agrégés dans les collèges des zones habitées par les ouvriers, les employés, les artisans, les paysans, les chômeurs ! Titularisation des précaires !

Pas plus de 15 élèves par classe dans les collèges des quartiers populaires et des zones rurales pauvres ! Options pour tous les collèges ! Création de tous les postes nécessaires de professeurs, de CPE, d'infirmiers... !

Expulsion de l'Église catholique des collèges ! Expropriation de tous les collèges privés !

Rétablissement des décrets de 1950 ! Liberté pédagogique des enseignants ! Aucun embrigadement étatique des collégiens !

31 mai 2015

